

COMMISSION AXE SEINE GROUPE DE TRAVAIL 1 « VALORISATION DU SYSTEME PORTUAIRE »

Comment développer et conforter la dynamique portuaire pour répondre à l'ambition Paris Seine Normandie?

1. Les ambitions

La commission Axe Seine définit quatre ambitions de développement pour le système portuaire et logistique :

- que le GPMR continue à être le 1^{er} port céréalier européen ;
- que le territoire Paris Seine Normandie devienne le 1^{er} port logistique européen ;
- que les élus soient davantage à l'écoute du monde économique, des « usagers » du territoire, les réalités administratives et institutionnelles sont trop éloignées des réalités du monde économique et ce fossé constitue un frein au développement économique local ;
- se donner les moyens de réussir la transition écologique.

2. Faire de Paris Seine Normandie un territoire d'innovation et d'expérimentation

La CREA peut jouer un rôle de pilote dans l'expérimentation de nouvelles formes de concertation, à l'instar de ce qui est fait au sein de son Conseil consultatif de développement.

Il convient de **mettre en place une gouvernance dans laquelle la société civile doit être un acteur majeur**. Commencer à travailler localement (échelle de la CREA) mais encourager une dynamique à l'échelle de Paris Seine Normandie (constituer un conseil de développement de l'Axe Seine...). Il est proposé de décloisonner et développer l'effet réseau, pour aboutir à une véritable prise en considération des préoccupations et propositions des acteurs de proximité, ceci en mettant l'accent sur la concertation, et non l'opposition, entre l'action économique et la continuité écologique.

L'idée est d'expérimenter cette nouvelle forme de gouvernance pour traiter des problématiques liées à des sujets sensibles tels que la réglementation. Si la société civile s'entend sur certains points qui vont dans le sens d'une meilleure compétitivité du système portuaire, les élus de la CREA devront s'emparer de ces résultats pour les porter à connaissance de l'Etat et des grandes collectivités territoriales, puis obtenir des décisions réglementaires ou financières de nature à **améliorer l'attractivité du territoire Paris Seine Normandie**.

C'est à ce point précis que la complémentarité, le consensus territorial (au travers de la société civile présente dans le CCD) et le pouvoir de l'action politique peuvent ensemble apporter des résultats notables.

Cette gouvernance doit permettre de traiter d'autres sujets qui ne nécessitent pas une action de lobbying auprès des pouvoirs publics, mais qui contribueraient à l'attractivité de la CREA. De façon unanime, est posée comme préalable une nouvelle image pour le territoire, **un nouveau nom immédiatement compréhensible à l'international**.

Les axes d'intervention prioritairement proposés sont les suivants :

- ✓ **Réglementation** (dont PPRI, PPRT, ICPE, PPA...) : le territoire n'est pas assez attractif faute de stabilité dans la réglementation. Il est indispensable de **ne plus freiner, mais réguler le développement des activités via les réglementations**. Paris Seine Normandie doit s'inscrire, à l'image d'autres territoires européens (dont celui des ports du Benelux) dans une logique d'accompagnement et de conseil aux entreprises dans la prise en compte de ces réglementations, pour

faciliter leurs implantations sur le territoire ainsi que leur développement. Celles-ci doivent par ailleurs être harmonisées sur l'Axe, et évoluer de manière cohérente (plus de stabilité administrative).

Logistique Seine Normandie dispose aujourd'hui d'un outil, le Hub Seine Performance, permettant de mobiliser sur des enjeux concrets de compétitivité le réseau de l'économie logistique de Paris Seine-Normandie. Son objectif : aider les entreprises à améliorer leur croissance et leur rentabilité. Cet outil peut, par conséquent être un support pour la mise en place d'expérimentations sur des sujets liés à la réglementation et ainsi permettre de tester leur impact sur la filière logistique.

En plus, le Barreau de Rouen propose son assistance juridique pour toute question relative aux évolutions législatives et réglementaires en matière portuaire et logistique.

- ✓ **Développement portuaire et transition économique** : l'espace portuaire, propice aux initiatives de valorisation des déchets ou d'exploitation de matières premières secondaires, doit être **un lieu privilégié pour l'économie circulaire** (ou écologie industrielle) à l'image d'autres territoires nationaux et européens. Réduire l'impact environnemental des activités, tout en répondant aux nouvelles attentes des entreprises, doit également se traduire par la réalisation **d'entrepôts logistiques de nouvelle génération**, capables d'un fonctionnement multimodal, implantés en bord à voie d'eau et non plus au milieu de terres agricoles.
- ✓ **Foncier** : à court terme il est nécessaire de consolider l'offre des zones logistiques du territoire, en cohérence avec une offre Paris Seine Normandie, en prenant appui sur Rouen Vallée de Seine Logistique et Port Angot (composante déjà opérationnelle du projet Seine Sud de la CREA).
A moyen terme, le développement des zones logistiques sur Seine Andelle et Seine Sud, véritables poumons économiques, viendra compléter et accroître la performance de l'offre foncière du territoire.
Par ailleurs, l'anticipation des mutations de sites industriels permettraient de développer un savoir-faire technologique, financier et réglementaire dans la **gestion et la reconversion des friches**.
- ✓ **Acceptabilité** : d'un côté, il semble indispensable **d'intensifier les relations entre entreprises et collectivités locales**, et, de l'autre, **rapprocher le port et ses activités des populations**. Pour ce faire, il est proposé de soutenir et multiplier des événements permettant de vulgariser et de faire connaître les entreprises et leurs activités (ex : tourisme de découverte industrielle, 5 jours de la logistique, semaine de l'industrie, journées portes ouvertes,...). Ces initiatives, à mener avec les acteurs de l'emploi et la formation, sont de nature à rendre plus attractifs les métiers et bienvenues ces activités par les populations et les élus locaux. Par ailleurs, d'autres actions exemplaires en matière d'implication des habitants et de la société civile dans la réduction des nuisances, telles que « les nez normands » devraient être soutenues et valorisées.
- ✓ **Marketing territorial, identité et promotion collective** : le territoire **manque d'une identité forte**, affichant le lien entre le territoire et son port. Au-delà de l'Armada, il faut créer des événements permettant de rapprocher le port à ses habitants et de favoriser une meilleure et plus grande appropriation des quais de Rouen et d'Elbeuf (Ex : Bodéga, l'Escapade).

Il convient de favoriser et multiplier les démarches de **promotion collectives** avec l'ensemble des acteurs influant sur l'économie portuaire. Ceci passe nécessairement par le choix d'une dénomination facilement identifiable à l'international, tel que Paris Seine Normandie®.

A partir de cette marque, élus locaux et nationaux accompagnés de représentants du monde économique pourraient se rendre à l'étranger pour « vendre » le territoire Paris Seine Normandie.

- ✓ **Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale** : développer une GPEC à **l'échelle de Paris Seine Normandie** sur les métiers du transport et de la logistique en s'appuyant sur les acteurs de la formation et les structures existantes, tel qu'à Elbeuf pour le transport fluvial (Institut Supérieur de la Navigation Intérieure).

- ✓ **Infrastructures et équipements** : le transport de marchandises est une problématique prégnante qui **doit faire l'objet d'avancées rapides en favorisant le report modal**, l'usage de moyens de transports décarbonés et en évitant la présence de poids lourds en transit dans les centres-villes. Des efforts doivent être reportés sur le développement du fluvial et du ferroviaire mais en restant conscients de l'importance que doit garder le transport routier (indispensable sur le pré et post acheminement d'une part et à défaut d'offre pour les autres modes d'autre part). Par conséquent, les infrastructures suivantes doivent être réalisées au plus tôt : Contournement Est de Rouen, fret ferroviaire, accès définitifs au Pont Flaubert, maillage du territoire en termes d'équipements portuaires et appontements.
- ✓ **Livraison du dernier Km** : à partir des initiatives de certaines agglomérations, en particulier celles de l'Île de France, pour développer sur le périmètre Paris Seine Normandie une compétence distinctive dans la gestion du dernier kilomètre. Partageant les bonnes pratiques et les expérimentations, en prenant en compte les modes, les acteurs et les équipements. Les initiatives prises dans l'agglomération en font l'un des lieux d'expérimentation privilégié du territoire Paris Seine Normandie, en s'appuyant sur la filière Logistique Seine Normandie et le pôle de compétitivité Nov@log et en s'attachant à la réduction de l'impact carbone et de la pollution de l'air de ces dessertes indispensables au bon fonctionnement des commerces de centre-ville.

3. Le pilotage et la mise en œuvre

Plusieurs conditions doivent être réunies afin de réussir la mise en place d'une gouvernance à l'échelle Paris Seine Normandie. Dans un premier temps, il est nécessaire **d'accentuer la place des acteurs économiques dans l'élaboration des stratégies de développement local**, en les associant davantage à la prise de décisions. Les entreprises, via leurs représentations consulaires et filières, doivent être au centre du pilotage de la démarche Paris Seine Normandie.

Par ailleurs, la Commission Axe Seine demande au Président de la CREA de **saisir Monsieur le Préfet** afin que l'Etat, en partenariat avec la CREA, soutienne l'idée que cette dernière devienne **un territoire d'expérimentation** dans tous les domaines traités ci-dessus et dans la perspective d'une extension à l'ensemble du périmètre Paris Seine Normandie.

Plus globalement, il est indispensable de prévoir des moyens d'importance pour ce projet, tant pour son financement que pour la gouvernance. En complément du financement par l'Etat et les collectivités, **l'appel aux fonds privés** devrait être recherché pour les projets de l'Axe Seine.

Compte tenu de **l'enjeu national voir européen**, la Seine mérite bien, à l'image du Saint Laurent, un Ministère dédié et au plus près des préoccupations économiques.

Ce document et propositions sont issus de réunions du groupe de travail, ainsi que d'interviews menés auprès des acteurs du secteur portuaire et de la logistique : Département Seine-Maritime : Bruno Dewevre ; Club logistique de Rouen : Eric Dubes ; Socore - Troletti : Marc-Antoine Troletti ; CCIT d'Elbeuf - Port Angot : Christian Chupin ; SDV : François Lorient ; SGAE : Eric Barat ; HNNE : Claude Barbay ; HAROPA : Philippe Deiss ; CEMEX-UNICEM : Philippe Desvignes ; Transports Mauffrey : Eric Deloison ; Seine Sud-Seine Andelle : Alain Ovide, Bertrand Masson et Fabien Pelaprat ; Normandie Logistique : Christian Boulocher ; LSN: Walter Schoch ; CCIT Rouen : Christian Hérail.